



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction générale Organisation des Etablissements de Soins

C.A.E.
Rue Montagne de l'Oratoire 20, boîte 3
B-1010 BRUXELLES

Votre lettre du :
Votre référence

Notre référence STA/I/2004/4
Date :

Annexe(s) :

Téléph. Accueil :
Fax : 02/210.47.91

Circulaire aux personnes chargées des
contacts avec l'administration pour le
Résumé infirmier minimum (RIM)

Concerne : périodes d'enregistrement discontinu pour le RIM – fixation des dates auxquelles les données rassemblées doivent être communiquées au Ministre compétent pour la Santé publique.

Madame, Monsieur,

L'arrête royal du 3 mai 1999 (publié le 27 octobre 1999) établit en son article 8 que les données du Résumé infirmier minimum doivent être rassemblées quotidiennement durant la première quinzaine des mois de mars, juin, septembre et décembre.

Pour être tout à fait précis, nous vous signalons que la procédure demeure inchangée en ce qui concerne la transmission des cinq dates pour le RIM. Aussi, celles-ci vous seront communiquées par écrit, à la fin de chaque période d'enregistrement.

Pour la première quinzaine de **décembre 2004**, les dates suivantes sont proposées pour l'ensemble des établissements :

- Jeudi **2** décembre 2004
- Lundi **6** décembre 2004
- Mercredi **8** décembre 2004
- Dimanche **12** décembre 2004
- Mardi **14** décembre 2004

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Conseiller général,

A. SIMOENS - DESMET

Nom du document :		
Personne de contact : Verhaeghe Christophe E-mail : christophe.verhaeghe@health.fgov.be Tel. : 02/210.48.19 Bureau : V520	Adresse visiteurs : Cité Administrative de l'Etat – bâtiment Vésale Accès par : Rue Royale – Colonne Congrès http://www.health.fgov.be/Vesalius	